

## **NOTICE TECHNIQUE**

## Les Français et la condamnation de Marine Le Pen

# Article 2

Organisme ayant réalisé le sondage :	Elabe
Nom du/des commanditaire(s) :	BFMTV
Nombre de personnes interrogées :	Echantillon de 1 008 personnes, représentatif des résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus
Dates de réalisation de l'enquête :	Le 31 mars 2025. Terrain réalisé intégralement après l'annonce de la condamnation de Marine Le Pen.
Date et support de première publication :	Le 31 mars 2025 à 22h sur www.bfmtv.com



Q1. Le tribunal de Paris a déclaré ce lundi coupables de détournement de fonds publics 9 eurodéputés du RN, dont Marine Le Pen, et 12 assistants pour un préjudice total de 2,9 millions d'euros, en faisant « prendre en charge par le Parlement européen des personnes qui travaillaient en réalité pour le parti ».

Marine Le Pen, reconnue coupable de détournement de fonds publics à hauteur de 474 000 euros, a été condamnée à 4 ans de prison, dont 2 ferme, et 5 ans d'inéligibilité avec exécution immédiate, il est donc possible qu'elle ne puisse pas se présenter à l'élection présidentielle de 2027.

Concernant cette condamnation, quel est votre état d'esprit ?

#### Rotation aléatoire des items

- Satisfait
- Mécontent
- 3. Indifférent
- Q2. Depuis l'annonce de la décision, on entend un certain nombre de réactions. Pour certains, il s'agit d'une décision de justice normale au vu des faits reprochés à Marine Le Pen. Pour d'autres, il s'agit d'une décision de justice influencée par la volonté d'empêcher Marine Le Pen de se présenter à la prochaine élection présidentielle.

Pour vous, cette décision est avant tout...?

#### Rotation aléatoire des items

- 1. Une décision de justice normale au vu des faits reprochés à Marine Le Pen
- 2. Une décision de justice influencée par la volonté d'empêcher Marine Le Pen de se présenter à la prochaine élection présidentielle
- Q3. La loi Sapin 2 sur l'anti-corruption votée en 2016 prévoit comme règle, en cas de condamnation pour détournement de fond public, que la peine d'inéligibilité soit exécutée immédiatement. Cela signifie que, même si une personnalité politique condamnée pour ce motif fait appel de sa condamnation, sa peine d'inéligibilité est immédiatement applicable sans attendre le résultat de l'appel. Cette règle d'« exécution provisoire » a été instaurée pour éviter la récidive.

Diriez-vous que cette règle est juste ou injuste?

#### Rotation aléatoire des items

- 1. Juste
- 2. Injuste
- Q4. Selon vous, si Marine Le Pen ne pouvait pas être candidate, qui serait le meilleur successeur de Marine Le Pen dans son camp parmi les personnalités suivantes pour la prochaine élection présidentielle ?

En 1er? En 2ème?

### Rotation aléatoire des items (sauf item 7 toujours en dernier)

- 1. Jordan BARDELLA
- 2. Eric CIOTTI
- 3. Eric ZEMMOUR
- 4. Marion MARECHAL
- 5. Sarah KNAFO
- 6. Nicolas DUPONT-AIGNAN
- 7. Aucune de ces personnalités [exclusif]
- Q5. Concernant l'impossibilité pour Marine Le Pen de se présenter à l'élection présidentielle de 2027 et de la possibilité qu'elle soit remplacée par Jordan Bardella, de laquelle des opinions suivantes êtes-vous le plus proche ?

### Rotation aléatoire des items

- 1. Marine Le Pen était la seule personne capable de faire gagner le Rassemblement National à la prochaine élection présidentielle
- 2. Jordan Bardella a autant de chances (voire plus de chances) de faire gagner le Rassemblement National à la prochaine élection présidentielle
- Q6. Concernant cette condamnation, Jordan Bardella a déclaré « aujourd'hui, ce n'est pas seulement Marine Le Pen qui est injustement condamnée : c'est la démocratie française qui est exécutée. ». Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec ces propos de Jordan Bardella ?
  - Tout à fait d'accord
  - Plutôt d'accord
  - Pas vraiment d'accord
  - Pas du tout d'accord



#### **NOTE SUR LES MARGES D'ERREUR**

Comme toute enquête statistique, un sondage présente une incertitude appelée « marge d'erreur » ou « marge d'incertitude ». La marge d'erreur ou d'incertitude d'un sondage dépend de la taille de l'échantillon interrogé et du résultat observé. Pour un échantillon de 1 000 personnes interrogées, les marges d'erreur sont les suivantes avec un niveau de confiance de 95 % :

Pour un pourcentage de :	La marge d'erreur est de :	Le résultat réel se situe dans une fourchette entre :
5%	+/- 1,4	3,6 et 6,4
10%	+/- 1,9	8,1 et 11,9
15%	+/- 2,2	12,8 et 17,2
20%	+/- 2,5	17,5 et 22,5
25%	+/- 2,7	22,3 et 27,7
30%	+/- 2,8	27,2 et 32,8
35%	+/- 3,0	32,0 et 38,0
40%	+/- 3,0	37,0 et 43,0
45%	+/- 3,1	41,9 et 48,1
50%	+/- 3,1	46,9 et 53,1
55%	+/- 3,1	51,9 et 58,1
60%	+/- 3,0	57,0 et 63,0
65%	+/- 3,0	62,0 et 68,0
70%	+/- 2,8	67,2 et 72,8
75%	+/- 2,7	72,3 et 77,7
80%	+/- 2,5	77,5 et 82,5
85%	+/- 2,2	82,8 et 87,2
90%	+/- 1,9	88,1 et 91,9
95%	+/- 1,4	93,6 et 96,4

### Exemple de lecture :

Pour un résultat observé de 25 %, il y a 95 % de chances pour que le résultat réel soit compris entre 22,3% et 27,7%.

La notice de ce sondage peut être consultée sur le site internet de la Commission des sondages : <u>www.commission-des-sondages.fr</u>

Toute publication ou toute reprise de ce sondage doit faire figurer la méthodologie et les marges d'erreurs :

« Echantillon de 1 008 personnes, représentatif des résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus. Interrogation par Internet le 31 mars 2025.

La représentativité de l'échantillon a été assurée selon la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région de résidence et catégorie d'agglomération.

Marge d'erreur comprise entre 1,4 et 3,1 points de pourcentage. ».



Objet du sondage :	Les Français et la condamnation de Marine Le Pen
Méthode :	Echantillon de <b>1 008 personnes</b> , représentatif des résidents de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée, catégorie d'agglomération et région de résidence).
Conditions d'interrogation :	Les répondants ont été interrogés en ligne (Internet).
Nombre de sans réponse :	Voir « Résultats publiés »*
Existence d'une gratification :	Oui. Gratification sous la forme de points cumulables et dont la valeur s'élève à moins de 1€ pour un questionnaire complété.
Critères de redressement :	L'échantillon brut a été redressé sur les variables sociodémographiques et professionnelles utilisées comme quotas (données Insee issues du recensement de la population 2019) ainsi que sur le statut d'occupation du logement (données Insee issues du recensement de la population 2019), le vote au premier tour des élections législatives 2024, au premier tour et au second tour de l'élection présidentielle 2022 (données du Ministère de l'Intérieur).

<sup>(\*)</sup> Nous vous présentons dans ce document le nombre de « sans-réponse » pour chacune des questions publiées. Les questions de quota étant obligatoires (de façon à s'assurer de la représentativité de l'échantillon) aucune des personnes interrogées ne peut ne pas avoir répondu à l'ensemble du sondage. Lorsqu'aucun « sans opinion » n'est indiqué, c'est que sa valeur est nulle.



### **QUESTIONS PUBLIEES**

## Etat d'esprit

Satisfait	42
Mécontent	29
Indifférent	29
Sans-réponses	0

# Opinion sur la décision de justice

Une décision de justice normale au vu des	57
faits reprochés à Marine Le Pen	
Une décision de justice influencée par la	
volonté d'empêcher Marine Le Pen de se	42
présenter à la prochaine élection	42
présidentielle	
Sans-réponses	1

# Opinion sur le principe d'exécution provisoire

Juste	68
Injuste	31
Sans-réponses	1

# Le meilleur successeur à Marine Le Pen dans son camp

Total des citations (2 réponses possibles)

Jordan BARDELLA	57
Eric CIOTTI	14
Eric ZEMMOUR	6
Marion MARECHAL	26
Sarah KNAFO	5
Nicolas DUPONT-AIGNAN	9
Aucune de ces personnalités	30

# Chances de faire gagner le RN

Jordan Bardella a autant de chances (voire	
plus de chances) de faire gagner le	67
Rassemblement National à la prochaine	67
élection présidentielle	
Marine Le Pen était la seule personne capable	
de faire gagner le Rassemblement National à	30
la prochaine élection présidentielle	
Sans-réponses	3



Opinion sur la phrase prononcée par Jordan Bardella « aujourd'hui, ce n'est pas seulement Marine Le Pen qui est injustement condamnée : c'est la démocratie française qui est exécutée. »

TOTAL D'ACCORD	40
Tout à fait d'accord	20
Plutôt d'accord	20
TOTAL PAS D'ACCORD	59
Pas vraiment d'accord	22
Pas du tout d'accord	37
Sans-réponses	1